Union Africaine

EUROPEAN UNION

Rapport Technique

Examen et harmonisation des politiques nationales en matière de pêche et d'aquaculture avec le PFRS, les instruments régionaux et les meilleures pratiques mondiales

Contranct number : 04/AU-IBAR/COC/RANP/22





Centre pour la gestion côtière, Centre d'excellence africain pour la résilience côtière (ACCoR), Université de Cape Coast, Ghana

Décembre 2023

Citation : AU-IBAR (2023). Services de conseil pour examiner et aligner les politiques et les lois nationales en matière de pêche et d'aquaculture sur le PFRS, les instruments régionaux et les meilleures pratiques mondiales pour 15 États membres de l›UA. *Final Technical Report, Consultancy for African Union-InterAfrican Bureau of Animal Resources. 84 p.*

Autorité/Avertissement : Préparé pour l'AU-IBAR en vertu de l'accord de contrat passé (*04/AU-IBAR/COC/RANP/22)* attribué le 30 juin 2022 au Centre for Coastal Management - ACECoR et intitulé « *Consultancy to review and align national fisheries and aquaculture policies and law with PFRS, regional instruments and global best practices for 15 États membres de l'UA* ».

Ce document est rendu possible grâce au soutien de l'Union européenne par l'intermédiaire de l'Union africaine - IBAR. Les opinions exprimées et les opinions contenues dans le présent rapport sont celles de l'équipe du projet et ne sont pas destinées à être considérées comme des déclarations de politique de l'UE, de l'UA-IBAR ou des organisations coopérantes. En tant que tel, le contenu du présent rapport relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement les vues de l'UE ou de l'UA-IBAR.

Photos de couverture :
Carte de l'Afrique des 15 États membres de l'UA sélectionnés par Nanabanyin Okwentsie Ekumah (ACECoR, UCC)
Environmental Justice Foundation (2023). *Les femmes au cœur de la pêche durable*. Extrait de : https://ejfoundation.org/news-media/women-at-the-heart-of-sustainable-fisheries

Coordonnées détaillées du partenaire : Professeur Denis W. Aheto, Consultant (PI), CCM/ACECoR, UCC. Courriel : daheto@ucc.edu.gh Tel. : +233 242910056; Dr Ernest K. Amankwah Africa (Co-PI), Courriel : ernest.afrifa@ucc.edu.gh Tel. : +233 241798570

Adresse : Centre d'aménagement côtier, Centre d'excellence africain pour la résilience côtière, Salle de conférence C.A. Ackah, rez-de-chaussée, Complexe Université de Cape Coast, Cape Coast, Ghana. Tel : +233 (0) 33 2092654. Courriel : acecor@ucc.edu.gh

Auteurs : Afrifa, Ernest Kofi Amankwa ; Osei, Isaac Kofi ; Blay, Lois Akosua ; Adotey, Joshua ; Angnuureng, Donatus Baphole ; Pelebe, Edeya, Orobiyi Rodrigue ; Deikumah, Sauveur Komla Sobia ; Aja, Daniel ; Deguenon, Sena Donalde ; Ekumah, Nanabanyin Okwentsie ; Pawar, Vinolia ; Ogbon, Abdou nou ; Faseyi, Charles Abimbola ; Agyekumwaa, Elizabeth ; Aheto, Denis Worlanyo.

Pour plus d'informations sur les activités des partenaires :
Liens Internet : https://ccm.ucc.edu.gh/
https://acecor.ucc.edu.gh/
https://web.facebook.com/ccm.ucc.edu.gh/

EXECUTIVE SUMMARY

L'objectif de cette mission de conseil était d'examiner et d'aligner les politiques et les lois nationales en matière de pêche et d'aquaculture sur le Cadre politique et la Stratégie de réforme (PFRS) pour la pêche et l'aquaculture en Afrique, les instruments régionaux et les meilleures pratiques mondiales dans 15 États membres de l'Union africaine (UA), à savoir : la **Somalie**, le Soudan du Sud, la République démocratique du Congo, la Libye, le Tchad, le Soudan, la République centrafricaine, le Sahraoui, la Zambie, le Zimbabwe, le Lesotho, Madagascar, le Niger, le Burkina Faso et le Liberia. Les tâches spécifiques entreprises dans le cadre du contrat **comprenaient** l'élaboration d'un cadre permettant de coordonner et d'harmoniser les politiques de la pêche afin d'assurer la cohérence des politiques des États membres sélectionnés conformément au RSFP et à d'autres instruments mondiaux pertinents en matière de pêche et d'aquaculture. Pour ce faire, nous avons obtenu des documents pertinents et des instruments juridiques, y compris des rapports pertinents existants des pays sélectionnés et de l'UA-IBAR/AUDA-NEPAD, et avons incorporé les recommandations applicables de ces pays. Des réunions de consultation virtuelles avec les autorités nationales compétentes désignées par l'UA-IBAR comme consultants (et les principales parties prenantes concernées) des États membres de l'UA sélectionnés et, le cas échéant**,** des institutions régionales (par exemple**,** ORP, CER, etc.) ont été organisées. En outre, des examens des politiques nationales pertinentes, des cadres législatifs/réglementaires et des stratégies des pays spécifiques ont été entrepris **par des consultants dans les pays avec les parties prenantes concernées** pour identifier les lacunes, les principaux défis/problèmes politiques et les interventions**/actions** appropriées proposées **pour** soutenir le processus **visant à** actualiser l'alignement des politiques nationales sur le PFRS avec les orientations de l'UA-IBAR. Pour évaluer le degré d'alignement des documents de politique nationale sur le PFRS, un système de notation a été utilisé, dans lequel « Oui » est attribué à une unité (1), « En partie » est attribué à 0,5 et « Non » est attribué à zéro (0). Des moyennes en pourcentage ont été calculées pour les divers résultats stratégiques (PO), domaines stratégiques **(AP)**, ainsi que pour le niveau global d'alignement des documents. La somme des notes (« Oui » et « En partie ») a été exprimée en pourcentage du nombre de questions relevant du résultat de la politique, du domaine et du cadre général. Les scores sans objet (S/O) ne sont pas inclus dans le système de notation. Dans le schéma du flux de travail, quatre pays ont été retenus pour l'affectation, à savoir la Zambie, la RDC, le Zimbabwe et Madagascar. Le principal défi de cette mission était l'accès aux lois et politiques nationales en matière de pêche et d'aquaculture des 15 États membres de l'UA. Il a ensuite été suggéré que l'UA-IBAR fasse appel à des consultants basés dans les pays pour aider à accéder à un rapport sur l'alignement des politiques nationales sur le PFRS adapté et les meilleures pratiques mondiales et à le rédiger. À cette fin, sur les 15 rapports attendus, seuls quatre (4) ont été soumis par Madagascar, la République démocratique du Congo, la Zambie et le Soudan du Sud. Par conséquent, le présent rapport sera fondé sur les quatre évaluations réalisées par les consultants au niveau des pays. Le résumé des scores d'alignement **pour les différents pays est** présenté **comme** suit **:**

Pays	AP 1	AP 2A	AP 2B	AP 3	AP 4	AP 5	AP 6	AP 7	AP 8	MOYENNE
Zambie	75	60	S/O	50	60	66,5	50	S/O	58	60
RD Congo	58,0	54,0	S/O	53,0	50,0	58,0	50,0	50,0	72,0	63,5
Zimbabwe	56,1	69,4	S/O	52,5	54,2	83,3	58,3	58,3	59,9	61,5
Madagascar	91,7	95,8	33,4	70,0	83,3	100,0	66,6	86,7	63,3	76,6

Les scores globaux d'alignement pour la Zambie, la RDC, le Zimbabwe et Madagascar étaient respectivement de 60,0 %, 63,5 %, 61,5 % et 76,8 %, ce qui indique de grandes lacunes à combler. Des lacunes ont été relevées pour tous les domaines d'action, le domaine d'action 2B (Identification, développement et promotion de la pêche des crustacés d'estuaire et de mangrove) recevant le moins d'attention dans l'élaboration des politiques pour les pays côtiers. Pour chaque lacune, des mesures ont été proposées pour assurer l'alignement des lois et politiques de pêche et d'aquaculture de la Zambie, de la République démocratique du Congo, du Zimbabwe et de Madagascar sur le RSDP et les meilleures pra*tiques mondiales*.

Il est recommandé que l'UA-IBAR encourage les 11 pays restants qui n'ont pas encore soumis leurs rapports d'évaluation sur leurs lois et politiques nationales en matière de pêche et d'aquaculture à le faire en utilisant le PFRS. En outre, l'UA-IBAR devrait travailler avec la Zambie, la République démocratique du Congo, le Zimbabwe et Madagascar pour s'assurer que les actions qu'ils proposent sont intégrées dans leurs politiques nationales de pêche et d'aquaculture afin d'assurer la cohérence avec le PFRS.

TABLE DES MATIÈRES

EXECUTIVE SUMMARY iii

ACRONYMS vi

1. INTRODUCTION 1

Contexte 1

Objectifs 2

2. MÉTHODOLOGIE 2

PFRS adapté 2

Consultation des parties prenantes au niveau des pays 3

Rapports d'alignement et validation au niveau des pays 3

Lois et politiques nationales analysées dans l'évaluation 4

Analyse des écarts 5

Compilation du rapport final 5

Défis 6

3. RÉSULTATS 6

Projet de cadre d'examen 6

Cotes d'alignement, analyse des écarts et actions proposées pour les différents pays 6

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 18

5. RÉFÉRENCE : 19

ANNEXES 20

Annexe 1 : Cadre adapté 20

ACRONYMS

ACECoR	Africa Centre of Excellence in Coastal Resilience
AIMS	Atlantic, Indian Ocean, Mediterranean and South China Sea
AU	African Union
AUDA-NEPAD	Africa Union Development Agency- New Partnership for Africa's Development
AU-IBAR	African Union Interafrican Bureau for Animal Resources
CCM	Centre for Coastal Management
CSI	Coastal Regions and Small Islands platform
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FishGov	Fisheries Governance Project (Enhancing sustainable fisheries management and aquaculture development in Africa: A programme for the accelerated reform of the sector)
GDP	Gross Domestic Product
MPS	Marine Protected Areas
AOSIS	Alliance of Small Island States
MSP	Marine Spatial Planning
RECs	Regional Economic Communities
SADC	Southern African Development Community
SDGs	Sustainable Development Goals
SIDS	Small Island Developing States
SIDSnet	Small Island Developing States Network
SIDSEC	Small Islands Developing States Economic Community
UN	United Nations
UCC	University of Cape Coast
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNFCCC	United Nations Framework Convention on Climate Change

1. INTRODUCTION

Contexte

Le continent africain est doté d'énormes ressources naturelles, notamment d'écosystèmes aquatiques (marins et d'eau douce), qui soutiennent ses pêches florissantes (AUDA-NEPAD, 2021). Le secteur de la pêche, qui comprend la pêche de capture et l'aquaculture, joue un rôle clé dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la santé, les moyens de subsistance, l'emploi, les exportations et les devises étrangères, la conservation et les valeurs de la biodiversité dans de nombreux États africains (de Graaf & Garibaldi, 2014). Encore une fois, le secteur dispose d'un potentiel colossal pour accroître considérablement sa contribution au PIB (Union africaine, 2014), relever les défis de la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté dans les cinq régions du continent.

Malgré cet immense potentiel, le secteur est entravé par une pléthore de défis, notamment une gouvernance inefficace, une mauvaise conception et mise en œuvre des politiques, et des politiques non coordonnées entre les États voisins au sein de l'Union africaine (UA). Les tentatives visant à régler certains de ces problèmes ont mené à l'élaboration de différentes interventions visant à démêler et à comprendre les facteurs à l'origine de ces défis afin d'élaborer des stratégies appropriées pour y faire face. À cette fin, la première intervention à l'échelle du continent dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (FishGov1) a été conçue et mise en œuvre par le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (IBAR-UA) pour relever des défis spécifiques, notamment la mauvaise coordination entre les acteurs, les questions de cohérence dans les instruments et les approches de gouvernance et l'incidence croissante des activités de pêche INN.

Afin de rationaliser les processus et les procédures au sein des États de l'UA dans l'utilisation des ressources animales, y compris la pêche, l'UA-IBAR a pour mandat de soutenir et de coordonner l'utilisation du bétail, de la pêche, de l'aquaculture et de la faune sauvage en tant que ressources pour le bien-être humain et le développement économique. Le Cadre politique et la Stratégie de réforme (PFRS) pour la pêche et l'aquaculture développé en 2014 guident l'intervention de l'UA-IBAR dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (AUC & NPCA, 2014). Il fixe des objectifs stratégiques essentiels pour le secteur de la pêche en Afrique et met en lumière les meilleures pratiques pour un secteur de la pêche durable. En outre, le guide de mise en œuvre du PFRS élaboré en 2015 précise également les critères d'alignement des politiques nationales et régionales, les indicateurs permettant de suivre les progrès de l'alignement et le mécanisme d'appui à la mise en œuvre (CUA et NEPAD, 2015). L'objectif général du PFRS est de faciliter la transformation des pêcheries et de l'aquaculture de l'Afrique pour en tirer de la nourriture, des moyens de subsistance et de la richesse. En conséquence, le PFRS vise à élaborer et à rendre explicites les principes directeurs essentiels de la bonne gouvernance. Le PFRS, élaboré de manière plus participative, identifie les questions clés et transversales comme des domaines politiques de réforme dans les secteurs africains de la pêche et de l'aquaculture.

Dans le prolongement de FishGov1, la deuxième phase, FishGov2 vise à renforcer la contribution de la pêche et de l'aquaculture durables à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA, notamment en termes

de sécurité alimentaire, de moyens de subsistance et de création de richesses. Les objectifs spécifiques sont les suivants : (i) les décisions de l'UA sur les politiques de pêche et d'aquaculture durables sont fondées sur des données probantes ; (ii) les politiques de pêche et d'aquaculture en Afrique sont cohérentes avec le PFRS et d'autres priorités de l'UA et coordonnées aux niveaux continental, régional et national ; et, (iii) l'Afrique est représentée de manière adéquate et participe efficacement aux forums internationaux sur la pêche et l'aquaculture et maîtrise de manière adéquate les instruments mondiaux pertinents.

Pour atteindre l'objectif (ii) de FishGov2, l'UA a accordé un conseil au Centre for Coastal Management (CCM), au Centre d'excellence africain pour la résilience côtière (ACECoR), à l'Université de Cape Coast (UCC), au Ghana, pour examiner les politiques nationales de pêche et d'aquaculture, les cadres législatifs et les stratégies afin de les aligner sur le PFRS, les instruments régionaux et les meilleures pratiques mondiales pour 15 États membres de l'UA. Pour cette mission, qui visait à faire la lumière sur la pêche côtière marginalisée et négligée en Afrique, l'ACECoR a adapté le PFRS pour mettre également en évidence la pêche aux coquillages dans les estuaires et les mangroves (EMS) parmi les États membres de l'UA.

Objectifs

Les objectifs de la société de conseil étaient les suivants :

- passer en revue toutes les politiques, stratégies et cadres réglementaires nationaux pour s'assurer de leur cohérence avec la fourniture des services de RFP.
- identifier les défis politiques et les domaines de réforme dans les politiques nationales de la pêche qui devraient être abordés par les dispositions pertinentes du PFRS pour la pêche et l'aquaculture en Afrique.
- élaborer un plan d'action national pour aligner les politiques nationales sur le cadre politique et la stratégie de réforme pour la pêche et l'aquaculture en Afrique.
- identifier les points d'entrée appropriés pour la révision des politiques nationales.

2. MÉTHODOLOGIE

PFRS adapté

Le développement d'un PFRS adapté a été réalisé en réalisant des études documentaires pour identifier les instruments régionaux pertinents et les meilleures pratiques mondiales, et en examinant les documents sélectionnés pour saisir tous les aspects de la pêche africaine (voir l'annexe 1 pour le cadre adapté). Le PFRS, la Stratégie de l'économie bleue africaine (ABES), la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), le Code de conduite pour une pêche responsable et la Boîte à outils : Autonomisation des femmes pour la gestion des mollusques, la sécurité alimentaire et la conservation de la biodiversité dans les écosystèmes estuariens d'Afrique de l'Ouest semblaient adaptés à leur objectif, d'où leur prise en compte dans l'élaboration du PFRS adapté. Ce dernier instrument est une pratique exemplaire actuellement développée par l'USAID dans le cadre du projet Women Shellfishers and Food Security mis en œuvre dans 11 pays côtiers d'Afrique de l'Ouest (Women Shellfishers and Food Security Project, 2022). Les instruments sélectionnés ont été examinés de manière approfondie afin de mieux comprendre et d'établir les domaines prioritaires pour la révision du PFRS.

Un atelier résidentiel de trois jours a été organisé à Busua Beach Resort, région de l'Ouest, Ghana, pour examiner les instruments sélectionnés, parvenir à un consensus sur les domaines d'action pertinents à examiner et rédiger un cadre adapté (figure 1).



Chiffre 1: *Une photo de l'équipe d'évaluation lors d'un atelier de 3 jours à Busua Beach Resort, Ghana*

Consultation des parties prenantes au niveau des pays

Des consultants nationaux ont été sélectionnés et engagés par l'UA-IBAR. Les consultants ont consulté les principales parties prenantes et les praticiens sur les lois et politiques nationales pertinentes en matière de pêche et d'aquaculture afin d'orienter l'examen et la validation. Les parties prenantes étaient des universitaires, des représentants de l'industrie, du gouvernement, des médias, des législateurs, des organisations de la société civile (OSC) et des organisations non gouvernementales (ONG) et des institutions internationales (comme l'UA-IBAR et l'USAID).

Rapports d'alignement et validation au niveau des pays

Le degré d'alignement des législations et politiques nationales en matière de pêche et d'aquaculture sur les RPSP ou les instruments mondiaux adaptés a été évalué. Pour évaluer l'étendue de l'alignement des documents de politique nationale sur le cadre, un système de notation a été utilisé, dans lequel « Oui » est attribué une note unitaire (1), « En partie » est attribué 0,5 et « Non » est attribué à zéro (0). Des moyennes en pourcentage ont été calculées pour les divers résultats stratégiques, les domaines stratégiques et le niveau global d'harmonisation du ou des documents. La somme des notes (« Oui » et « En partie ») a été exprimée en pourcentage du nombre de questions relevant du résultat de la politique, du domaine et du cadre général. Les scores sans objet (S/O) ne sont pas inclus dans le système de notation.

L'instrument PFRS adapté a été utilisé par le Soudan du Sud, le Zimbabwe et Madagascar, tandis que la République démocratique du Congo et la Zambie ont adopté certaines parties de l'instrument ou des meilleures pratiques mondiales dans la préparation de leurs rapports. En outre, contrairement au Zimbabwe et à la RDC, les rapports de Madagascar, du Soudan du Sud et de la Zambie ont été validés.

Lois et politiques nationales analysées dans l'évaluation

Soudan du Sud

Les autorités nationales de la pêche et de l'aquaculture du Soudan du Sud ainsi que des experts ont été consultés afin de fournir les lois et les politiques pertinentes pour l'examen et l'alignement avec le PFRS. En outre, les partenaires de développement du secteur ont été invités à fournir d'autres documents pertinents. Les politiques nationales suivantes ont été examinées :

- Politique nationale de la pêche et de l'aquaculture, (décembre 2022); Ministère de l'élevage et de la pêche, République du Soudan du Sud, Juba.
- Stratégie nationale de l'économie bleue (2023-2027), République du Soudan du Sud, Juba, mai 2023.
- Rapport de l'atelier national visant à aider le Soudan du Sud à aligner et à intégrer les instruments mondiaux pertinents liés à la conservation de la biodiversité aquatique, à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation et à la gestion environnementale, avril 2023.

RD Congo

Le consultant pour la RDC a parcouru et analysé des documents sur les cadres législatifs ou réglementaires pour évaluer le niveau d'alignement et identifier les lacunes en utilisant le Guide pour la mise en œuvre du PFRS développé par l'UA-IBAR. Les documents examinés étaient les suivants :

- Décret du 12 juillet 1932 réglementant les concessions de pêche.
- Décret du 21 avril 1937 sur la pêche et la chasse.
- Décret du 6 mai 1952 sur les concessions et l'administration des eaux, lacs et cours d'eau.
- Ordonnance du 1er juillet 1974 sur la pollution et la contamination des sources, lacs, cours d'eau et parties de cours d'eau.
- Loi n° 74.009 du 10 juillet 1974, délimitant la mer territoriale de la République du Zaïre.
- Le plan directeur de la pêche élaboré en 1987.
- Constitution de la Troisième République du 18 février 2006, articles 123, litera 14 sur les principes fondamentaux de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture.
- Plan national de développement de l'aquaculture (PNDA) en 2011.

Madagascar

Deux (2) documents nationaux pertinents, à savoir la Stratégie nationale de développement de l'aquaculture (SNDAM) et la Stratégie nationale de l'économie bleue (SNEB) pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture de Madagascar, ont été utilisés pour déterminer le niveau d'alignement avec le PFRS adapté et identifier les lacunes.

Zimbabwe

Trois (3) lois et politiques nationales ont été utilisées dans l'évaluation du Zimbabwe. Il s'agit de l'ébauche du Plan de développement des pêches et des ressources aquatiques (PDEA), de la Stratégie de transformation des systèmes agricoles et alimentaires (2020-2025) et de la Loi sur l'Agence de gestion de l'environnement (AGE).

Zambie

Deux documents nationaux pertinents ont été examinés, à savoir la Stratégie et le Plan d'action nationaux pour le développement du commerce des produits aquacoles (PNAGDSA) et le Plan national d'investissement agricole (PNAIA) 2014-2018.

Analyse des écarts

L'identification des lacunes dans les lois et politiques nationales en matière de pêche et d'aquaculture des États membres de l'UA a été effectuée en utilisant le RPSP adapté comme norme. Des consultations ont été menées par les consultants nationaux auprès des parties prenantes concernées.

Compilation du rapport final

Plusieurs réunions ont été organisées pour examiner à fond les rapports des consultants nationaux et rédiger un rapport final (figure 2). Les principaux sujets de préoccupation ont été l'utilisation du PFRS adapté dans l'évaluation, le niveau d'alignement pour les différents domaines d'action, les lacunes identifiées et les recommandations ou mesures à prendre.



Chiffre 2 : *Photographie de l'équipe de travail de l'Université de Cape Coast, Ghana*

Défis

Le principal défi de cette mission était la difficulté d'accéder aux lois et politiques nationales en matière de pêche et d'aquaculture pour les 15 États membres de l'UA. Il a ensuite été suggéré que l'UA-IBAR fasse appel à des consultants basés dans les pays pour aider à accéder à un rapport sur l'alignement des politiques nationales sur le PFRS adapté et les meilleures pratiques mondiales et à le rédiger. À cette fin, sur les 15 rapports attendus, seuls quatre (4) ont été soumis par Madagascar, la République démocratique du Congo, la Zambie et le Zimbabwe. Par conséquent, le présent rapport est fondé sur les quatre évaluations effectuées au niveau des pays par les consultants.

3. RÉSULTATS

Projet de cadre d'examen

Un cadre a été élaboré pour examiner et aligner les 15 politiques et lois de l'UA sur les pêches et l'aquaculture, en s'inspirant du cadre stratégique et de la stratégie de réforme (PFRS), des instruments régionaux et des meilleures pratiques (voir annexe 1). Il comprend huit domaines d'action tous compris, comme indiqué ci-après :

- Domaine politique 1 : Conservation et utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles
- Domaine politique 2a : développement de la pêche artisanale
- Domaine politique 2b : Identification, développement et promotion de la pêche aux coquillages dans les estuaires et les mangroves (EMS) au sein de l'UA-EM
- Domaine politique 3 : Gestion durable de l'aquaculture
- Domaine politique 4 : Commerce et commercialisation du poisson responsables et équitables
- Domaine politique 5 : Coopération régionale et sous-régionale
- Domaine politique 6 : Sensibilisation et développement des capacités humaines
- Domaine politique 7 : Pêche en haute mer
- Domaine politique 8 : Questions transversales dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique

Cotes d'alignement, analyse des écarts et actions proposées pour les différents pays

Des documents sur la politique et les lois nationales en matière de pêche et d'aquaculture ont été examinés pour quatre pays, à savoir la Zambie, le Zimbabwe, Madagascar et la République démocratique du Congo, sur les 15 États membres de l'Union africaine ciblés pour le conseil. Les résultats résumés du niveau d'alignement ainsi que les lacunes identifiées et les mesures suggérées pour l'alignement sur le RSFP sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

MADAGASCAR

Le niveau d'alignement des politiques et des lois de la pêche et de l'aquaculture de Madagascar sur le RPSP, les instruments mondiaux et les meilleures pratiques, ainsi que les lacunes et les actions identifiées sont présentés dans les tableaux 1 et 2.

Tableau 1: *Niveau d'alignement des politiques et des lois de la pêche et de l'aquaculture de Madagascar sur le PFRS, meilleures pratiques mondiales*

Domaine politique	Description	Score en %
1	Conservation et utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles	91,7
2 BIS	Développement De La Pêche À Petite Échelle	95,8
2B	Identification, développement et promotion de la pêche aux coquillages dans les estuaires et les mangroves (EMS) parmi les États membres de l'UA	33,4
3	Gestion durable de l'aquaculture	70,0
4	Commerce et commercialisation responsables et équitables du poisson	83,3
5	Coopération régionale et sous-régionale	100
6	Sensibilisation et développement des capacités humaines	66,6
7	Pêche En Haute Mer	86,7
8	Questions transversales dans la pêche et l'aquaculture africaines	63,3
ALIGNEMENT GLOBAL DES NIVEAUX		76,6

Tableau 2: *Lacunes politiques et recommandations pour Madagascar*

Domaine politique	Lacunes identifiées en matière de politiques	Proposition d'action pour l'alignement sur le RSFP
Domaine politique 1 : Conservation et utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles	1. Le ministère chargé de la pêche et de l'aquaculture manque cruellement de ressources financières pour mettre en œuvre la gestion de la pêche et la bonne gouvernance : il n'y a pas suffisamment de fonds spécifiques pour le développement de la pêche et de l'aquaculture. Les dotations financières relèvent d'un compte unique du Trésor et les dotations au secteur ne sont donc pas une priorité pour un développement significatif. 2. Le système de collecte de données statistiques doit encore être amélioré. Il y a très peu de navires de recherche pour l'évaluation des stocks, ce qui entrave la capacité de recueillir des informations fiables pour élaborer des plans nationaux de développement de la pêche et de l'aquaculture. 3. Il n'est pas prévu de collaboration avec le Ministère du commerce pour l'importation d'équipements destructeurs pour les activités de pêche (filets à mailles étroites)	1. Accord de partenariat entre le Ministère en charge de la Pêche et de l'Aquaculture (décideurs politiques) et le FTM (Foibe Taon-tsaritany Malagasy), l'institution chargée du développement de la cartographie à Madagascar (Système d'Information Géographique) pour assurer la mise en œuvre effective de l'aménagement du territoire tant au niveau marin que continental (plan d'eau, rivière, lac). 2. 2. 2. Signature d'un accord de partenariat entre le ministère en charge de la pêche et de l'aquaculture (décideurs) et l'IH-SM de l'Université de Toliara favorisant une coordination visible des activités de chaque groupe et des arrangements institutionnels légalisés pour la collaboration, l'échange d'informations (résultats de recherche, documents politiques, licences) ou des délibérations périodiques sur les besoins de la pêche ou de l'aquaculture pour des programmes de développement axés sur la recherche. 3. Une collaboration efficace avec le Ministère du commerce pour le contrôle de l'importation d'équipements destructeurs pour les activités de pêche devrait être mise en évidence et encouragée 3. Mettre en place un comité consultatif pour les pêches et l'aquaculture

Domaine politique 2 : Développement et identification de la pêche artisanale, développement et promotion de la pêche aux coquillages dans les estuaires et les mangroves (EMS) parmi les États membres de l'UA	1.Les plans nationaux d'investissement agricole (PNAI), les documents relatifs à la réduction de la pauvreté et les documents de stratégie nationale ne donnent pas une priorité absolue à la pêche artisanale. 2. Aucune disposition n'a été prévue pour la cogestion des pêcheries d'estuaires et de coquillages à base de mangrove. 3.Il n'existe pas de stratégie claire pour promouvoir la pêche des coquillages dans les estuaires et dans les mangroves sur les marchés locaux et internationaux	1. Il est nécessaire d'accorder pleinement la priorité à la pêche artisanale dans les documents relatifs à l'atténuation de la pauvreté et au Plan d'action national 2. La cogestion de la pêche des coquillages dans les estuaires et dans les mangroves devrait être mise en évidence. 3. Il convient de tenir compte d'une stratégie claire pour la promotion de la pêche des coquillages dans les estuaires et dans les mangroves sur les marchés locaux et internationaux.
Domaine politique 3 : Gestion durable de l'aquaculture	Il n'existe pas de stratégie commune en matière de gestion et de recherche sur les ressources transfrontières pour améliorer la coopération régionale dans les écosystèmes partagés	Des dispositions doivent être prises pour harmoniser les politiques cohérentes, les cadres institutionnels et juridiques pour les écosystèmes partagés d'aquaculture
Domaine politique 4 : Commerce et commercialisation du poisson responsables et équitables	Les politiques existantes ne sont pas entièrement conformes aux normes sanitaires et aux exigences du marché	Il est nécessaire d'assurer le plein respect des normes sanitaires et des exigences du marché
Domaine politique 5 : Coopération régionale et sous-régionale	Un niveau élevé d'impact de la pêche illicite (INN) indique la nécessité de surveiller et de faire respecter le respect des instruments juridiques et réglementaires pour contrôler la pêche illicite (INN). L'ampleur du défi peut s'expliquer par le faible budget alloué à la formation et à l'acquisition d'équipements de surveillance appropriés. Les ressources consacrées à l'application, au contrôle et à la surveillance sont limitées	Des dispositions devraient être prises pour obtenir des navires de patrouille et du matériel de communication adéquats pour les patrouilles et la surveillance conjointes avec les pays membres, en particulier pour les stocks partagés.
Domaine politique 6 : Sensibilisation et développement des capacités humaines	1.Faible niveau de connaissance des instruments réglementaires en raison d'une connaissance/clarification insuffisante de la part des opérateurs. 2.Le principal défi auquel est confronté l'examen juridique est que le département chargé des affaires juridiques et des litiges au sein du ministère des Pêches et de l'Aquaculture ne dispose pas d'un personnel suffisant, formé et informé, et doté des capacités, des idées et de l'expérience nécessaires pour formuler des recommandations. 3. Il y a un manque de personnel qualifié à tous les niveaux de la mise en œuvre des politiques et des instruments dans le secteur de la pêche. 4. La différence entre les politiques de la pêche, les plans directeurs et les plans de gestion n'est pas toujours bien comprise par de nombreux acteurs de l'administration des pêches du pays. 5. Le recrutement (mouvement et institution) et l'aspect monétaire de la budgétisation posent des problèmes qui exigent des autorisations financières pour le recrutement de personnel dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. C'est la principale cause du sous-effectif actuel des agents de la CEEP. 6. La plupart des administrateurs, d'une part, et des universitaires et des chercheurs, d'autre part, ont une compréhension plutôt incomplète de certaines questions spécifiques liées à la pêche (domaine halieutique). 7. Les niveaux élevés de pauvreté et de fragmentation sociale dans les communautés de pêcheurs limitent la mise en œuvre des réformes politiques.	1.La coordination intra et intersectorielle pour aller de l'avant, assurer l'inclusion, organiser le dialogue et le développement d'actions collectives, et renforcer les partenariats public-privé (SNEB, 2022). 2. Il faudrait prévoir le recrutement et la formation délibérés de juristes afin d'améliorer les compétences du service juridique du Ministère de la pêche et de l'aquaculture 3. Des dispositions devraient être prises pour renforcer les compétences du personnel dans la mise en œuvre des politiques et des instruments dans le secteur de la pêche grâce à des cours de recyclage, des formations avancées et des stages 4. La différence entre les politiques de la pêche, les plans directeurs et les plans de gestion devrait être clairement indiquée dans les politiques afin d'éviter toute confusion 5. Il conviendrait de mettre en évidence un mode de recrutement et de rémunération du personnel bien défini afin de remédier au problème du manque d'effectifs. 6. Il faudrait prévoir des dispositions pour concevoir des modèles de développement fondés sur des relations de partenariat entre le gouvernement, la recherche, le secteur privé et la société civile. 7. Des stratégies délibérées et adaptées de réduction de la pauvreté et de cohésion sociale, telles qu'un travail décent pour les communautés de pêcheurs et les travailleurs du secteur de la pêche et des conditions de vie dignes grâce aux droits à des moyens de subsistance (y compris l'éducation, les services de santé, les mécanismes de protection sociale, l'accès à des moyens de subsistance alternatifs, etc.) devraient être incluses dans les politiques de la pêche

Domaine politique 7 : Pêche en haute mer	1. Il n'existe pas de mécanismes permettant de renforcer l'alignement des efforts des donateurs et des partenaires sur le PFRS. 2. Il n'existe pas de dispositions visant à renforcer l'alignement et la coordination des efforts des partenaires de développement avec le PFRS.	1. La nouvelle politique devrait prévoir des mécanismes visant à renforcer l'alignement des efforts des bailleurs de fonds et des partenaires sur la stratégie pour la réduction de la pauvreté. 2. Des dispositions devraient être prises pour renforcer l'alignement et la coordination des efforts des partenaires de développement avec le programme de développement régional.
Domaine politique 8 : Questions transversales dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique	1. Il n'existe aucun mécanisme d'assurance et d'indemnisation en cas de catastrophe	1. Il devrait y avoir des mécanismes pour instituer une assurance et une indemnisation en cas de catastrophe.

RD CONGO

Le degré d'alignement des politiques et des lois de la RD CONGO en matière de pêche et d'aquaculture sur le SDRP, les instruments mondiaux et les meilleures pratiques, ainsi que les lacunes identifiées et les recommandations sont présentés dans les tableaux 3 et 4.

Tableau 3: *Niveau d'alignement des politiques et des lois de la pêche et de l'aquaculture de la RDC sur le PFRS, meilleures pratiques mondiales*

Domaine politique	Description	Score en %
1	Conservation et utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles	58,0
2 BIS	Développement De La Pêche À Petite Échelle	54,0
2B	Identification, développement et promotion de la pêche aux coquillages dans les estuaires et les mangroves (EMS) parmi les États membres de l'UA	S/O
3	Gestion durable de l'aquaculture	53,0
4	Commerce et commercialisation responsables et équitables du poisson	50,0
5	Coopération régionale et sous-régionale	58,0
6	Sensibilisation et développement des capacités humaines	50,0
7	Pêche En Haute Mer	50,0
8	Questions transversales dans la pêche et l'aquaculture africaines	72,0
ALIGNEMENT GLOBAL DES NIVEAUX		63,5

Tableau 4: *Lacunes politiques et recommandations pour la RDC*

Domaine politique	Lacunes identifiées en matière de politiques	Mesure proposée pour l'alignement sur le RSFP
DOMAINE POLITIQUE 1 : Conservation et utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles	Une mauvaise gouvernance de la pêche au niveau national et pour la gestion des ressources et des écosystèmes transfrontaliers, ainsi qu'un cadre politique insuffisant pour protéger les pauvres des communautés côtières dont les moyens de subsistance dépendent de la pêche	Le renforcement de la gouvernance nationale et infranationale améliorera la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques.
DOMAINE POLITIQUE 2A : Développement De La Pêche À Petite Échelle	La pêche ouverte (artisanale) est facilement accessible, contribuant à la surpêche et à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).	1) La politique de la pêche proposée doit être révisée pour refléter les réalités actuelles. 2) La gestion des écosystèmes en relation avec la pêche devrait être abordée dans une déclaration politique

DOMAINE POLITIQUE 2B : Identification, développement et promotion de la pêche aux coquillages dans les estuaires et les mangroves (EMS) au sein de l'UA-EM	S/O	S/O
DOMAINE POLITIQUE 3 : Gestion durable de l'aquaculture	Absence de mécanismes institutionnels clairs pour la collaboration, le partage de l'information (résultats de recherche, documents de politique, permis), ou des discussions régulières sur les besoins des pêches ou de l'aquaculture pour les plans de développement axés sur la recherche	1) Collaboration institutionnelle claire, partage d'informations (résultats de recherche, documents de politique ou discussion régulière sur les besoins de la pêche ou de l'aquaculture.
	2) Mauvaise compréhension des enjeux et des défis liés aux pêches et à l'aquaculture par les décideurs, les universitaires et les chercheurs.	2) Les décideurs politiques, les universitaires et les chercheurs devraient avoir une compréhension claire des questions et des défis liés à la pêche et à l'aquaculture
DOMAINE POLITIQUE 4 : Commerce et commercialisation responsables et équitables du poisson	1) Mise en œuvre inadéquate de l'assurance de la qualité dans la production, la transformation, le transport et l'importation de la pêche en RDC	1) L'élimination des obstacles au commerce, le contrôle de la qualité pour la promotion du commerce, les réunions interrégionales des parties prenantes, l'échange d'informations, etc. 2) Le renforcement de la gouvernance nationale et infranationale et des cadres institutionnels qui garantissent que les contributions sociales des secteurs africains ont les effets les plus importants au niveau le plus approprié améliorera la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques. 3) Promouvoir le commerce et la commercialisation éthiques et équitables du poisson en utilisant pleinement les ressources halieutiques et aquacoles de l'Afrique grâce à un commerce et une commercialisation plus rapides
DOMAINE POLITIQUE 5 ; Coopération régionale et sous-régionale	1) Absence de mécanismes pour tenir les titulaires responsables de la reddition de comptes, du respect de la structure et du calendrier de mise en œuvre des projets ou de la réalisation des objectifs fixés.	1) Il devrait y avoir un mécanisme clair pour tenir les titulaires responsables et respecter la structure et le calendrier de mise en œuvre des projets.
	2) Les États membres de l'UA ne tirent pas suffisamment de bénéfices des niveaux institutionnel et de gestion.	2) Les États membres de l'UA devraient tirer suffisamment de bénéfices de la gestion institutionnelle
-	3) Instabilité des politiques, plans et initiatives liés à la pêche mis en œuvre dans un cadre institutionnel, ce qui a pour conséquence que les États membres de l'UA ne tirent pas suffisamment parti des faiblesses institutionnelles et de gestion dans la pêche et l'aquaculture	3) Des plans et initiatives plus stables en matière de politique de la pêche devraient être mis en œuvre dans les cadres institutionnels.

DOMAINE POLITIQUE 6 : Sensibilisation et développement des capacités humaines 1) L'absence de cadres institutionnels formels pour soutenir la croissance du capital humain et le potentiel inexploité, ou pour favoriser les conditions nécessaires pour que les gens réalisent leur plein potentiel par l'éducation, l'emploi, le mentorat et la connaissance.		1) Il devrait exister des cadres institutionnels adéquats pour soutenir la croissance du capital humain et exploiter le potentiel afin de créer les conditions nécessaires pour que les personnes puissent réaliser leur plein potentiel grâce à l'éducation et **au mentorat**
-	2) Absence de réglementation et de systèmes en matière de déchets pour tenir les titulaires d'emplois responsables du respect des structures et des calendriers de mise en œuvre des projets et de la réalisation des objectifs	2) Des systèmes adéquats devraient être mis en place pour tenir les titulaires d'emplois responsables du respect des structures et des calendriers de mise en œuvre des projets
-	3) Faiblesse des dispositifs institutionnels, des considérations juridiques, des exigences financières et techniques ainsi que du développement des ressources humaines	3) Il devrait y avoir des dispositions institutionnelles solides, des considérations juridiques, des exigences financières et techniques ainsi que le développement des ressources humaines
-	4) Le faible budget alloué à la formation et à l'acquisition d'équipements de surveillance appropriés peut expliquer l'ampleur du défi	4) Des crédits budgétaires appropriés devraient être alloués à la formation et à l'acquisition d'équipements de surveillance appropriés.
-	5) Faible niveau de compréhension des instruments réglementaires parce que les exploitants ne sont pas correctement informés ou informés à leur sujet	5) Il faudrait éduquer et sensibiliser les gens pour qu'ils comprennent les instruments réglementaires
DOMAINE POLITIQUE 7 : Pêche en haute mer	S/O	S/O
DOMAINE POLITIQUE 8 : Questions transversales dans les pêches et l'aquaculture africaines :	Un niveau élevé de pêche illicite (pêche illicite, non déclarée et non réglementée)	1) Un niveau élevé de pêche illicite indique la nécessité de surveiller et de faire appliquer les instruments juridiques et réglementaires pour contrôler la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. 2) Mise en œuvre de la réglementation INN en RDC.

ZIMBABWE

Le degré d'alignement des politiques et des lois relatives à la pêche et à l'aquaculture du Zimbabwe sur le RSFP, les instruments mondiaux et les meilleures pratiques, ainsi que les lacunes et les recommandations sont présentés dans les tableaux 5 et 6.

Tableau 5 : *Niveau d'alignement des politiques et des lois relatives à la pêche et à l'aquaculture du Zimbabwe sur le PFRS, meilleures pratiques mondiales*

Domaine politique	Description	Score en %
1	Conservation et utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles	56,1
2 BIS	Développement De La Pêche À Petite Échelle	69,4
2B	Identification, développement et promotion de la pêche aux coquillages dans les estuaires et les mangroves (EMS) parmi les États membres de l'UA	S/O
3	Gestion durable de l'aquaculture	52,5
4	Commerce et commercialisation responsables et équitables du poisson	54,2
5	Coopération régionale et sous-régionale	83,3
6	Sensibilisation et développement des capacités humaines	58,3
7	Pêche En Haute Mer	58,3
8	Questions transversales dans la pêche et l'aquaculture africaines	59,9
ALIGNEMENT GLOBAL DES NIVEAUX		61,5

Tableau 6 : *Lacunes politiques et recommandations pour le Zimbabwe*

DOMAINE POLITIQUE	LACUNES IDENTIFIÉES	ACTION PROPOSÉE POUR L'ALIGNEMENT
1	1. Mesures de quarantaine fonctionnelle moins nombreuses ou inadéquates. Les quelques-uns ont également besoin d'être modernisés. 2. Le plan de développement ne prévoit pas l'introduction de génomes génétiquement modifiés. 3. Difficultés à amener la Zambie et d'autres pays à harmoniser les activités de pêche dans le lac Kariba et d'autres plans d'eau communs. 4. Difficultés financières et problèmes de capacité pour permettre aux autorités d'exécution de s'acquitter efficacement des mandats qui leur sont confiés. 5. Il n'y a pas de surveillance coordonnée dans les 10 700 barrages qui relèvent des zones de développement rural. 6. Absence de cogestion avancée dans les zones protégées (entraînant pollution des rivières, envasement, braconnage et pêche illégale)	1. La nécessité d'agrandir les stations de quarantaine (Henderson dispose d'installations pouvant être utilisées pour les mesures de quarantaine). 2. l'introduction de plans de développement de génomes génétiquement modifiés. 3. Élaborer des plans pour relever des défis tels que la tenue régulière de réunions de comités techniques et le manque de partage des données. 4. Une surveillance constante devrait *être encouragée*. 5. La protection des zones situées en dehors des zones protégées doit être améliorée. Il est également nécessaire de renforcer l'application des règlements et le respect des normes régionales et internationales qui favorisent la durabilité de l'environnement.

2 BIS	1. Pas de structure de cogestion sur les rives du lac Kariba au niveau des districts. 2. Pas de mesures concrètes au Zimbabwe, en particulier dans la Charte de suivi, de contrôle et de surveillance et de coordination de la SADC.	1. Renforcement de la cogestion au niveau des districts. 2. La création d'un Centre de surveillance des activités de pêche dans les masses d'eau intérieures partagées, en utilisant des systèmes de surveillance des navires. Un projet pilote sera mené sur le lac Kariba, où les plates-formes de pêche du **Kapenta** en Zambie et au Zimbabwe seront surveillées afin de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), qui entraîne une surpêche dans les deux pays.
2B	S.O. - Zone enclavée	S.O. - Zone enclavée
3	1. Manque de fonds pour soutenir l'aquaculture et taux d'intérêt élevés sur les prêts. 2. Fonds insuffisants pour la recherche et le renforcement des capacités « Inexistante », l'Association des producteurs de poisson du Zimbabwe (ZFPA), mais elle est confrontée à des contraintes de capacité financière et technique qui limitent ses capacités fonctionnelles (FARDP). 3. Afflux important de poisson bon marché importé. 4. Peu de programmes visant à accroître la compétitivité des produits aquacoles produits localement. Par exemple, la question des coûts de conformité élevés (p. ex., taxes et prélèvements) nuit à la compétitivité des produits de la pêche et de l'aquaculture. 5. Il n'existe aucune preuve de mesures concrètes visant à harmoniser des politiques cohérentes, des cadres institutionnels et juridiques pour les écosystèmes partagés par l'aquaculture. 6. Pas de politiques actuelles pour les mécanismes d'accréditation pour la gestion de l'aquaculture.	1. Les modalités de financement sont à l'étude, par exemple par la National Building Society (NBS), FISH4ACP, la SADC ProFishBlue et World Fish 2. Il faudrait envisager de financer et de renforcer les capacités par l'intermédiaire d'autres partenaires non gouvernementaux tels que le Centre de coordination de la recherche-développement agricole pour l'Afrique australe, qui intègre le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture. 3. Création de la Zimbabwe Fish Producers Association (ZFPA) 4. Les FARDP prévoient des mesures visant à protéger l'aquaculture locale contre les importations au moyen de droits d'importation. 5. Des mesures telles que la fourniture d'alevins aux petits producteurs, la recherche sur les aliments pour poissons et l'importation en franchise d'intrants aquacoles sont susceptibles d'accroître la compétitivité. 6. Le plan de la Loi sur les pêches et l'aquaculture, qui est actuellement à l'étape de la consultation des parties prenantes, repose sur l'intégration des politiques régionales et internationales de gestion des écosystèmes aquacoles partagés. 7. Des règlements, des protocoles et des processus sont mis en place et appliqués
4	1. Politiques de commerce du poisson et autres politiques non conformes aux normes internationales 2. Le secteur informel (dominé par les petits producteurs) n'est pas conforme aux normes sanitaires et aux exigences du marché. 3. Le Laboratoire national de contrôle de la qualité des pêches pour la normalisation des produits de la pêche n'est pas disponible. 4. Pêche/braconnage illégal et non réglementé.	1. Un travail considérable doit être accompli pour se conformer aux normes internationales. 2. La nécessité de renforcer les capacités des petits producteurs afin de faciliter leur inclusion dans le commerce. 3. La nécessité d'infrastructures spécialisées pour la pêche et l'aquaculture.

5	1. Défis dans la mise en œuvre du FARDP qui ont des dispositions pour une prise de conscience enracinée des instruments internationaux importants pour la gestion et les cadres de pêche durable. 2. La pêche INN dans la région et les zones partagées avec les pays voisins représentent environ 45 % du poisson produit au Zimbabwe qui est perdu. 3. Difficultés dans la mise en œuvre du mécanisme de lutte contre la fraude halieutique intérieure, y compris les saisies de poissons en transit tels que les ormeaux.	1. Le protocole commercial de la SADC comporte potentiellement les mécanismes nécessaires. Le Centre de contrôle et de coordination de la surveillance de la SADC joue un rôle essentiel en rapprochant le Zimbabwe et la Zambie sur les questions de pêche INN et en établissant des liens avec d'autres États intérieurs de la région. 2. i. Prononcer des peines dissuasives pour réduire la pêche INN. Les pisciculteurs veulent que la définition du bétail comprenne les poissons d'élevage afin que les cas de vol soient traités comme les autres animaux d'élevage en vertu de la loi. ii. Le Centre établit également des liens avec d'autres organismes de réglementation concernant l'échange d'informations sur la pêche INN. Le projet de FARDP contient également des mesures visant à résoudre les problèmes de gestion du lac Kariba et de la rivière Zambèze. Le comité mixte de gestion des pêches Zambie-Zimbabwe doit être activé. 3. i. Le transport des CER et des RFB pour promouvoir une pêche et une aquaculture bien définies. Par exemple, dans le cadre du projet ProFishBlue de la SADC, des centres d'élevage sont en cours de développement en Zambie, au Malawi et au Mozambique. 4. ii. Le Protocole commercial de la SADC, le Protocole de la SADC sur les cours d'eau partagés, le Protocole de la SADC sur les pêches et le Code de conduite de la FAO sur les pêches sont en place pour prévenir et résoudre les conflits régionaux. Le Secrétariat de la SADC est disponible pour jouer un rôle de facilitation et de coordination dans la résolution des conflits.
6	1. Manque de mise en œuvre des dispositions existantes qui renforcent la prise de conscience des instruments internationaux importants pour la gestion et les cadres de pêche durable 2. Difficultés à réglementer la pêche INN malgré les interventions politiques. 3. Difficultés dans la mise en œuvre des mécanismes de prévention de la fraude dans les eaux intérieures.	1. Créer un environnement propice à la mise en œuvre des dispositions existantes. 2. Redéfinir le bétail pour y inclure les poissons afin de les persécuter conformément aux lois nationales. 3. Créer des environnements propices pour améliorer l'implantation de la fraude halieutique.
7	1. Pas de politique ou de disposition visant à assurer l'exploitation des ressources en haute mer	1. Élaboration de politiques facilitant la pêche en haute mer

8	1. Incoordination des programmes de renforcement des capacités et partage inadéquat des résultats de la recherche. 2. Aucun système d'alerte précoce spécifique n'est disponible. 3. Absence de mécanismes d'assurance et d'indemnisation en cas de catastrophe. 4. Non-inclusion de la pêche et de l'aquaculture dans la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique. 5. Absence de politiques et de programmes visant à améliorer l'aménagement de l'espace marin 6. Des quotas et des surtaxes à l'importation pour les produits de la pêche devraient être appliqués. 7. Manque d'accès abordable aux ressources financières et aux fonds d'investissement	1. Renforcement et coordination des programmes de renforcement des capacités visant à réduire la vulnérabilité aux changements climatiques et à l'aquaculture. 2. Générer des systèmes d'alerte précoce spécifiques pour prévenir ou atténuer les catastrophes. 3. Mise en place de mécanismes visant à améliorer l'assurance et l'indemnisation en cas de catastrophe afin d'améliorer la résilience au changement climatique. 4. Élaborer des politiques qui améliorent la pêche et l'aquaculture dans la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique. 5. Élaboration et mise en œuvre de politiques d'aménagement de l'espace marin. 6. Établissement et mise en œuvre de politiques visant à renforcer la sécurité des investissements et la sécurité du marché. 7. Amélioration des incitations à l'investissement privé

ZAMBIE

Le degré d'alignement des politiques et des lois zambiennes en matière de pêche et d'aquaculture sur le RSFP, les instruments mondiaux et les meilleures pratiques, ainsi que les lacunes et les recommandations recensées sont présentés dans les tableaux 7 et 8.

Tableau 7 : *Niveau d'alignement des politiques et des lois zambiennes en matière de pêche et d'aquaculture sur le PFRS, meilleures pratiques mondiales*

Domaine politique	Description	Score en %
1	Conservation et utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles	75,0
2 BIS	Développement De La Pêche À Petite Échelle	60,0
2B	Identification, développement et promotion de la pêche aux coquillages dans les estuaires et les mangroves (EMS) parmi les États membres de l'UA	S/O
3	Gestion durable de l'aquaculture	50,0
4	Commerce et commercialisation responsables et équitables du poisson	60,0
5	Coopération régionale et sous-régionale	66,5
6	Sensibilisation et développement des capacités humaines	50,0
7	Pêche En Haute Mer	S/O
8	Questions transversales dans la pêche et l'aquaculture africaines	58,0
ALIGNEMENT GLOBAL DES NIVEAUX		60,0

Tableau 8 : *Lacunes politiques et recommandations de la Zambie*

Domaine politique	Lacunes identifiées	Action proposée pour l'alignement
1	1. Allocation budgétaire et financement limités pour libérer le potentiel 2. Pas d'écloseries adéquates pour la production de semences de poisson 3. Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets par les acteurs étatiques en raison de la non-participation d' acteurs non étatiques au suivi et à l'évaluation 4. Le calendrier de production des producteurs de poisson isolés pose un défi aux marchés 5. Difficulté à faire participer le secteur privé à la recherche sur la conservation	1. Accroître les possibilités d'investissement et de financement en créant un environnement propice pour attirer les investisseurs privés 2. Encourager le secteur privé à établir des écloseries et des pépinières pour améliorer la production de semences de poisson 3. Il est nécessaire d'associer les acteurs non étatiques au suivi et à l'évaluation 4. Établir des chaînes de froid de vrac pour la vente de l'approvisionnement en poisson frais selon un calendrier 5. Le secteur privé devrait participer à la recherche sur la conservation
2	1. Les défis associés à la mise en œuvre de certains programmes qui nécessitent des ressources modernes pour être efficaces et renforcer les capacités 2. La mise en œuvre de certains projets d'État n'a pas été couronnée de succès sans la participation du secteur privé, ce qui a conduit à la non-création de parcs aquacoles avec des centres de services dans des zones aquacoles à fort potentiel 3. Les systèmes semblent très bien conçus, mais sur le terrain, il n'y a pas d'orientation politique claire suivie, les fournisseurs d'intrants sont limités et les marchés n'ont pas de calendrier approprié pour attirer régulièrement l'offre d'intrants du secteur privé 4. Le PNHA est biaisé en faveur des cultures, de l'agriculture et, dans une certaine mesure, du bétail, mais les pêches et l'aquaculture sont mentionnées, mais sans affectation de ressources tangibles 5. L'absence d'orientation politique claire en matière de promotion des marchés de la pêche et de modalités de mise en œuvre de l'accès régional et intrarégional se matérialise	1. Renforcement des capacités en matière d'innovations et de mise en œuvre transformatrices en matière de gestion des pêches à petite échelle 2. La mise en place de programmes de cultures externes dans les parcs aquacoles permettra de libérer le potentiel 3. Mettre en place des programmes de producteurs externes avec des centres d'excellence pour gérer à la fois l'approvisionnement en intrants de qualité, les services de conseil et les centres de groupage pour la vente de produits tout au long de la chaîne de valeur 4. Il est nécessaire de transformer l'ancien PNAI pour tenir compte adéquatement des pêches et de l'aquaculture 5. Définir des orientations politiques claires pour la promotion des marchés de la pêche et les modalités de mise en œuvre de l'accès régional et intrarégional

3	1. Il n'y a pas d'incitation claire à attirer des accords de PPP avec le secteur privé 2. Le manque d'implication des acteurs non étatiques dans la mise en œuvre et le suivi des projets financés par le gouvernement. La nécessité de rendre des comptes sur les produits livrables 3. Institutions prêteuses et assurances ne maîtrisant pas la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture et la gestion des risques associés requise 4. Manque de compétences techniques sur les normes obligatoires zambiennes (ZCS) pour les produits aquacoles 5. Les instituts de formation professionnelle utilisent encore de vieux programmes, des infrastructures et des équipements qui ne sont pas adaptés aux besoins actuels en matière de compétences	1. Mise en place d'un environnement favorable par les pouvoirs publics et mesures d'incitation pour attirer les investissements privés dans les PPP 2. Créer un espace pour la participation d'acteurs non étatiques aux projets d'infrastructure gouvernementaux afin de garantir qu'ils soient mis en œuvre et surveillés par un organe indépendant 3. Renforcement des capacités des institutions financières et d'assurance dans les chaînes de valeur du poisson 4. Il est nécessaire de renforcer les capacités et d'équiper le personnel du département des pêches et celui de la ZCS pour mettre en œuvre les normes, l'étiquetage et les critères de certification 5. Achever la redéfinition de l'image des instituts de formation professionnelle et renforcer les capacités du personnel afin qu'il réponde aux besoins actuels en matière de compétences
4	1. Faible respect des protocoles convenus malgré leur conformité 2. Respect insuffisant des normes sanitaires et des exigences du marché 3. Les infrastructures sont actuellement insuffisantes ou délabrées et il est donc difficile d'assurer une gestion macroéconomique prudente 4. Les travaux de construction entrepris par le gouvernement dans le cadre du projet appelé ZAEDP sont soit ralentis, soit au point mort en raison de contraintes financières 5. Des conditions de tarification sous-développées pour la valeur ajoutée dans les segments de la chaîne de valeur	1. Renforcer le contrôle et l'application de la conformité en allouant des ressources adéquates à la mise en œuvre 2. Nécessité de mettre en place une unité d'application délibérée des normes sanitaires 3. Remise en état et modernisation des infrastructures grâce à la mise en place d'un système de gestion macroéconomique prudent 4. Les pouvoirs publics doivent associer le secteur privé à la mise en œuvre de ces projets afin d'en contrôler l'exécution 5. Le renforcement des capacités est nécessaire pour les acteurs des secteurs public et privé par le biais de projets d'aide technique à la valeur ajoutée dans tous les segments de la chaîne de valeur
5	1. Faible respect de la mise en œuvre de diverses dispositions 2. Faible respect de la mise en œuvre des diverses mesures en place pour lutter contre la pêche INN 3. Absence de recherches adéquates sur lesquelles fonder l'orientation et les mesures politiques claires 4. Il existe des synergies entre la ZRA et la SADC, mais aucun financement pour les réunions 5. Faible niveau de mise en œuvre des stratégies visant à soutenir les bassins lacustres, à lutter contre la pêche INN et à mettre en œuvre l'aquaculture selon les protocoles établis	1. Assurer l'utilisation durable des ressources en eau transfrontières en facilitant la coopération pour la protection et la gestion des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières. 2. Renforcer la gouvernance des pêches et les cadres juridiques pour éliminer la pêche INN 3. Publier et diffuser les résultats de la recherche sur l'impact des espèces envahissantes dans lesquelles l'écrevisse est incluse, mais aucune étude spécifique n'est mentionnée dans les documents de politique 4. Il doit y avoir un mécanisme délibéré de collecte de fonds pour les réunions de coopération entre ces organes ou bien l'UA IBAR par l'intermédiaire de l'Union africaine peut mettre en œuvre ces réunions de collaboration 5. Assurer la protection de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles du bassin du lac Tanganyika.

6	1. Compétences de recherche insuffisantes 2. Compétences insuffisantes de l'aquaculture pour améliorer la pêche ou réduire la pression exercée par la pêche 3. L'absence d'une institution professionnelle claire pour accréditer les écloseries, les pépinières, les fournisseurs d'aliments et de services pour être des professionnels 4. Capacité technique insuffisante et financement insuffisant pour mettre en œuvre ces stratégies	1. Partage des résultats de la recherche et de la formation en collaboration 2. Augmenter les compétences en amélioration génétique sur ses propres espèces locales 3. Besoin d'un établissement d'accréditation spécialisé en aquaculture pour prévenir la désinformation des investisseurs potentiels en aquaculture 4. Renforcement des capacités des maîtres d'œuvre avec les compétences techniques appropriées et augmentation des crédits budgétaires à des niveaux adéquats
7	1. Le taux alarmant de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) 2. le manque de moyens de subsistance pour les communautés côtières grâce à une pêche durable à petite échelle ; 3. Absence de politique et de stratégies pour les avantages de la côte maritime 4. Accent mis sur la gestion intergouvernementale de l'aquaculture, de la pêche INN, du commerce et des ressources halieutiques partagées	1. Lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) grâce à un plan d'action régional 2. Soutenir les moyens de subsistance des communautés côtières grâce à une pêche durable à petite échelle 3. Il n'y a pas besoin de programmes pour la Zambie qui n'a pas de côte maritime 4. Accroître la participation de la Zambie au plan d'action régional de l'économie bleue pour l'aquaculture
8	1. Manque de sensibilisation aux innovations climato-intelligentes pour l'aquaculture et la pêche 2. Non-participation des groupes vulnérables aux questions liées aux changements climatiques 3. Absence de système d'alerte rapide 4. Pas de capacité par personnel de vulgarisation dans AAH Surveillance	1. Mener des campagnes de sensibilisation sur l'aquaculture intelligente face au climat et la pêche durable 2. Renforcer la participation des groupes vulnérables mais viables (jeunes, femmes et personnes handicapées) 3. Mise en place d'un système d'alerte précoce pour le système de santé des animaux aquatiques (TILV & EUS) 4. Renforcer les capacités des agents de vulgarisation AAH Surveillance

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Quatre rapports nationaux, à savoir ceux de la Zambie, de la République démocratique du Congo, du Zimbabwe et de Madagascar, ont été élaborés par des consultants locaux en consultation avec les parties prenantes concernées des secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans les différents pays. Cette mission a nécessité l'examen de diverses politiques, stratégies et cadres réglementaires nationaux en vue d'en assurer la cohérence avec le PFRS et les meilleures pratiques mondiales. Les scores d'alignement pour la Zambie, la RDC, le Zimbabwe et Madagascar étaient respectivement de 60,0 %, 63,5 %, 61,5 % et 76,8 %, ce qui indique de grandes lacunes à combler. Des lacunes ont été relevées pour tous les domaines d'action, le domaine d'action 2B (Identification, développement et promotion de la pêche des crustacés d'estuaire et de mangrove) recevant le moins d'attention dans l'élaboration des politiques pour les pays côtiers. Pour chaque lacune, des actions sont proposées pour assurer l'alignement des lois et politiques de pêche et d'aquaculture de la Zambie, de la République démocratique du Congo, du Zimbabwe et de Madagascar avec le PFRS et les meilleures pratiques mondiales.

Il est recommandé que l'UA-IBAR encourage les 11 pays restants qui n'ont pas encore soumis leurs rapports d'évaluation sur leurs lois et politiques nationales en matière de pêche et d'aquaculture à le faire en utilisant le PFRS. En outre, l'UA-IBAR devrait travailler avec la Zambie, la République démocratique du Congo, le Zimbabwe et Madagascar pour s'assurer que les actions qu'ils proposent sont intégrées dans leurs politiques nationales de pêche et d'aquaculture afin d'assurer la cohérence avec le PFRS.

5. RÉFÉRENCE :

1. ***Union africaine, (2014).*** Résolutions de la Conférence conjointe des ministres de l'agriculture, du développement rural, de la pêche et de l'aquaculture de l'UA. Centre de conférences de l'Union africaine à Addis-Abeba, Éthiopie.
2. ***ASC & NPCA. (2014).*** Le cadre politique et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique. 62 pp.
3. ***CUA ET NEPAD. (2015).*** Un guide pour la mise en œuvre du cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique. 40 pp.
4. ***AUDA-NEPAD (2021).*** Libérer la contribution potentielle de la pêche et de l'aquaculture à la transformation agricole en Afrique : vers l'intégration de la pêche et de l'aquaculture dans le PDDAA pour la mise en œuvre des engagements de Malabo. Midrand, Johannesburg : Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD).
5. ***De Graaf, G. et Garibaldi, L. (2014).*** La valeur de la pêche africaine. Circulaire no 1093 de la FAO sur les pêches et l'aquaculture, Rome, P. 76.
6. ***Women Shellfishers and Food Security Project. (2022).*** Autonomiser les femmes pour la gestion des mollusques, la sécurité alimentaire et la conservation de la biodiversité dans les écosystèmes estuariens d'Afrique de l'Ouest. Projet Femmes conchylicoles et sécurité alimentaire de l'USAID. Centre d'aménagement côtier.

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre adapté

CADRE D'AIDE À L'EXAMEN DES POLITIQUES ET DES LOIS DE LA PÊCHE ET DE L›AQUACULTURE DE ((nom du pays) EN UTILISANT COMME CRITÈRES DE RÉFÉRENCE LES RPP, LES INSTRUMENTS RÉGIONAUX ET LES MEILLEURES PRATIQUES MONDIALES

Documents utilisés pour l'élaboration du Cadre :

1. Guide Pour La Mise En Œuvre Du Cadre Politique Et De La Stratégie De Réforme De La Pêche Et De L'Aquaculture En Afrique

Documents consultés :

1.
2.

Niveau global d'alignement :

Alignement calculé des domaines politiques :

1. DOMAINE POLITIQUE 1 : Conservation et utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles : -
2. DOMAINE POLITIQUE 2A : Développement de la pêche artisanale : -
3. DOMAINE POLITIQUE 2B : Identification, développement et promotion de la pêche aux coquillages d'estuaire et de mangrove (EMS) parmi les États membres de l'Union africaine :-
4. DOMAINE POLITIQUE 3 : Gestion durable de l'aquaculture :-
5. DOMAINE POLITIQUE 4 : Commerce et commercialisation responsables et équitables du poisson :-
6. DOMAINE POLITIQUE 5 : Coopération régionale et sous-régionale :
7. DOMAINE POLITIQUE 6 : Sensibilisation et développement des capacités humaines : -
8. DOMAINE POLITIQUE 7 : Pêche en haute mer : -
9. DOMAINE POLITIQUE 8 : Questions transversales dans la pêche et l'aquaculture africaines : -

Notation d'alignement :

Remarque : le score d'alignement, un « Oui » est attribué à l'unité (1), un « En partie » est attribué à 0,5 et un « Non » est attribué à zéro (0). Les moyennes en pourcentage sont calculées pour les divers résultats stratégiques, les domaines d'intervention et l'ensemble du cadre.

DOMAINE POLITIQUE 1 : CONSERVATION ET UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET AQUACOLES						
Critères d'alignement OUI		Cochez X pour indiquer si :			Niveau d'alignement (%)	Commentaire et référence
		EN PARTIE	NON			
Résultat 1 : Politiques, cadres et outils en place pour accroître durablement les avantages nationaux tirés de la pêche et de l'aquaculture					%	
1	La pêche et l'aquaculture sont intégrées dans le développement national a. Les États membres devraient augmenter l'allocation des budgets nationaux à la pêche et à l'aquaculture b. Le programme de développement de l'aquaculture devrait se concentrer sur les secteurs où les investissements et les développements aquacoles axés sur le marché sont en cours et où les taux accélérés de production aquacole sont atteints, ou où il existe de grands potentiels ? c. L'État devrait-il s'attacher à renforcer la capacité des secteurs public et privé à élaborer des plans stratégiques complets et réalistes et à les mettre en œuvre à court et moyen terme ? d. L'État doit encourager le développement, l'expansion ou l'introduction de techniques de production nouvelles et éprouvées Au niveau régional : a. harmoniser les politiques, les institutions, les lois, les règlements et les régimes de surveillance pour régir les opérations aquacoles qui se déroulent dans les eaux qui dépassent la compétence nationale b. approuver et appliquer des normes et des critères relatifs à la santé des animaux aquatiques : maladies des poissons, sécurité, qualité et traçabilité c. mettre en œuvre des mesures de quarantaine pour l'introduction de génomes exotiques et génétiquement modifiés d. élaborer des mécanismes pour soutenir et harmoniser les activités des organismes régionaux d'aquaculture et de pêche de capture					

2	Meilleures pratiques acceptées à l'échelle mondiale intégrées dans les cadres et outils politiques nationaux 1. La politique favorise-t-elle les pratiques exemplaires reconnues mondialement et vise-t-elle l'excellence dans les sciences halieutiques et les évaluations intégrées ? 2. Favorise-t-elle une gestion efficace, une amélioration du traitement des produits, de leur utilisation et du transfert de technologie ?					
3	Les décisions en matière de politiques et de gestion sont-elles fondées sur l'existence de systèmes fiables de gestion des données et de l'information ?					
4	Adoption de mécanismes/approches de gestion participative des pêches					
Résultat 2 : Des systèmes nationaux et régionaux de suivi, de contrôle et de surveillance efficaces et durables sont en place pour garantir la réalisation d'avantages durables					%	
1	Y a-t-il des aspects de la SCM en place?					
2	Existe-t-il des mécanismes permettant une coopération régionale efficace et efficiente en matière de pêche ?					
Résultat 3 : Des écosystèmes sains pour soutenir des pêches et une aquaculture durables					%	
1	La recherche scientifique (naturelle, sociale, économique et technologique) qui soutient la gestion des pêches et le développement de l'aquaculture est-elle en place ?					
2	(a) Existe-t-il des outils et des programmes pour protéger les ressources halieutiques et leurs habitats ? (b) Existe-t-il des mesures pour adhérer aux instruments, normes et pratiques nationaux, régionaux et internationaux en matière de pollution, en particulier en ce qui concerne les produits chimiques et les plastiques ?					

DOMAINE POLITIQUE 2A : DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE ARTISANALE						
Critères d'alignement OUI		Cochez X pour indiquer si :			Niveau d'alignement (%)	Commentaire et référence
		EN PAR-TIE	NON			
Résultat 1 : Le rôle et l'importance (contribution) de la pêche pour l'amélioration des moyens de subsistance, de la nourriture et des revenus des communautés de pêcheurs artisanaux et des opérateurs associés sont évidents, reconnus et garantis dans les États membres					%	
1	Existe-t-il des mécanismes et des stratégies qui soulignent l'importance économique et sociale du développement de la pêche artisanale ?					
2	Existe-t-il des mécanismes et des stratégies permettant de libérer et d'exploiter le potentiel du sous-secteur pour générer des avantages socioéconomiques ?					

3	Existe-t-il un système pour faciliter le développement d'une chaîne de valeur organisée afin de tirer efficacement parti de la pêche artisanale ?					
4	La pêche artisanale est-elle prioritaire dans les plans nationaux d'investissement agricole (PNAI), les documents de lutte contre la pauvreté et les documents de stratégie nationale, etc. ?					
Résultat 2 : La coopération bilatérale et régionale pour une gestion efficace des ressources halieutiques et des écosystèmes partagés est renforcée					%	
1	Existe-t-il des dispositions pour l'adoption et la mise en œuvre de conditions minimales régionales et intrarégionales d'accès ?					
2	Existe-t-il des mécanismes permettant une coopération régionale efficace et efficiente en matière de gestion des pêches, y compris les stocks de poissons migrateurs et les stocks partagés ?					
Résultat 3 : Les pêcheurs sont organisés pour favoriser la bonne gouvernance des pêches, le développement durable et l'utilisation responsable des ressources naturelles					%	
1	Les lignes directrices internationales pour la garantie d'une pêche artisanale durable sont-elles appliquées de manière appropriée ?					
2	Des dispositions sont-elles prévues pour développer et renforcer la capacité des parties prenantes et des institutions de gestion participative de la pêche ?					

DOMAINE POLITIQUE 2B : IDENTIFICATION, DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DES ESTUAIRES ET DES MANGROVES PÊCHERIES DE COQUILLAGES (EMS) PARMI LES ÉTATS MEMBRES DE L'UA						
Critères d'alignement OUI		Cochez X pour indiquer si :			Niveau d'alignement (%)	Commentaire et référence
		EN PARTIE	NON			
RÉSULTAT 1 : Reconnaissance du SME parmi les États membres de l'UA					%	
1	Existe-t-il des dispositions pour rendre compte du SME parmi les États membres de l'UA ?					
2	L'UA-EM affecte-t-elle des crédits budgétaires à la conservation et au développement du SME ?					
RÉSULTAT 2 : Gestion des services d'urgence parmi les États membres de l'UA					%	
1	La pêche aux coquillages dans les estuaires et les mangroves est-elle cogérée ?					
2	Les données sur les prises dans les SGE sont-elles enregistrées régulièrement pour éclairer les stratégies de gestion ?					
RÉSULTAT 3 : Promotion du SME parmi les États membres de l'UA					%	
1	Existe-t-il des stratégies pour promouvoir les EMS sur les marchés locaux et internationaux ?					

DOMAINE POLITIQUE 3 : GESTION DURABLE DE L'AQUACULTURE						
Critères d'alignement OUI		Cochez X pour indiquer si :			Niveau d'alignement (%)	Commentaire et référence
		EN PAR-TIE	NON			
Résultat 1 : Amélioration des investissements dans l'aquaculture axée sur le marché					%	
1	Y a-t-il des campagnes de marketing pour les produits aquacoles (sensibilisation, PPPP - prix, lieu, promotion et produit) ?					
2	Infrastructures aquacoles - Existe-t-il des mesures permettant à l'État de fournir des infrastructures de base pour le développement de l'aquaculture ?					
3	Stratégie de financement/d'investissement - Existe-t-il des stratégies pour la promotion d'instruments financiers tels que les fonds de garantie et les établissements de microcrédit ?					
4	Assurance de la qualité et normes - Y a-t-il des dispositions pour l'étiquetage et la traçabilité des produits aquacoles par le biais de programmes de certification ?					
5	Plan de développement des compétences - La politique contient-elle des dispositions sur le plan et les stratégies de développement de l'aquaculture pour aborder de façon appropriée les compétences et le développement des compétences ?					
6	Services de recherche et de vulgarisation - Y a-t-il des dispositions de financement adéquat pour la recherche visant à améliorer le développement technologique et l'innovation ?					
7	Associations ou coopératives de pisciculteurs - Existe-t-il un cadre institutionnel permettant aux associations et coopératives de pisciculteurs de prospérer ?					
8	Environnement propice - Existe-t-il un cadre politique et institutionnel ainsi qu'un guichet unique pour faciliter les enregistrements et les investissements du secteur privé ?					
9	Croissance des échanges de produits aquacoles produits localement - Existe-t-il des mesures de protection des produits aquacoles locaux contre les produits importés ? Existe-t-il des programmes visant à accroître la compétitivité des produits aquacoles produits localement?					
Résultat 2 : Amélioration de la coopération régionale dans les écosystèmes partagés					%	

1	Stratégies communes de gestion et de recherche sur les activités transfrontières Ressources - Existe-t-il des dispositions visant à harmoniser les politiques cohérentes, les cadres institutionnels et juridiques pour les écosystèmes partagés d'aquaculture ?					
2	Les politiques sont-elles compatibles avec les meilleures approches de gestion des écosystèmes (par exemple, FAO, Fonds pour l'environnement et l'agriculture, CEA, FCRC) ?					
3	Conformité aux mécanismes d'accréditation - Les meilleures pratiques de gestion (BMP) sont-elles requises pour la certification ? et la normalisation des pratiques aquacoles durables incluses dans les politiques ?					

DOMAINE POLITIQUE 4 : COMMERCE ET COMMERCIALISATION DU POISSON RESPONSABLES ET ÉQUITABLES						
Critères d'alignement OUI EN PARTIE		Cochez X pour indiquer si :			Niveau d'alignement (%)	Commentaire et référence
		NON				
Résultat 1 : Amélioration du commerce intra et interrégional					%	
1	Est-ce que les protocoles et les règlements commerciaux régionaux convenus sont respectés ?					
2	Est-il cohérent avec les politiques commerciales du poisson et d'autres politiques ?					
3	Est-il conforme aux normes sanitaires et aux exigences du marché ?					
Résultat 2 : Compétitivité accrue pour le poisson et les produits de la pêche africains					%	
1	Secteur de la pêche économiquement efficace - La pêche est-elle gérée et soutenue de manière durable par une infrastructure appropriée et une gestion macroéconomique prudente ?					

2	Normes et technologie de soutien - L'infrastructure, comme le Laboratoire national de contrôle de la qualité des pêches pour la normalisation des produits de la pêche, est-elle en place ? Est-elle conforme aux lignes directrices internationales pour la certification des produits de la pêche ?					
3	Compétitivité grâce à l'augmentation de l'efficacité de la chaîne de valeur - Existe-t-il des conditions tarifaires appropriées pour la valeur ajoutée dans tous les segments de la chaîne de valeur ?					
4	Cohérence des politiques commerciales (harmonisation) - Les politiques commerciales nationales sont-elles cohérentes et harmonisées au niveau sous-régional ou régional ?					
5	Information des consommateurs - L'information symétrique est-elle assurée entre les acheteurs et les vendeurs ?					

DOMAINE POLITIQUE 6 : SENSIBILISATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES						
Critères d'alignement OUI		Cochez X pour indiquer si :				Commentaire et référence
		En partie	Non	Niveau d'alignement (%)		
Résultat 1 : Compétences et aptitudes sectorielles renforcées					%	
1	Formation professionnelle continue, mentorat et formation - Existe-t-il des dispositions pour faciliter la sensibilisation continue et un environnement favorable saisir et exploiter les possibilités de développement sectoriel					
2	Accréditation des praticiens et des établissements - Existe-t-il des dispositions permettant aux intervenants/établissements concernés d'être accrédités pour maintenir la pertinence ?					

3	Faciliter les centres d'excellence de la pêche et de l'aquaculture - Prévoir dans les politiques nationales et régionales une continuité établissement, élaboration et maintien de normes minimales d'exploitation					
Résultat 2 : Amélioration de la prise de décision fondée sur des données probantes					%	
1	La prise de décision stratégique fondée sur l'information est-elle évidente dans la politique ?					
2	Quelles dispositions existent pour faciliter l'échange d'informations entre les décideurs et les consommateurs ?					
3	Répondre aux besoins réels des collectivités - Quelles stratégies existe-t-il pour améliorer les conditions propices dans les collectivités piscicoles afin d'accroître les compétences ?					

DOMAINE POLITIQUE 7 : PÊCHE EN HAUTE MER						
Critères d'alignement OUI		Cochez X pour indiquer si :			Niveau d'alignement (%)	Commentaire et référence
		En partie	NON			
Résultat 1 : Une voix africaine plus forte dans la pêche en haute mer					%	
1	Existe-t-il un moyen de faire participer efficacement les États membres aux délibérations, réunions, etc. internationales et d'améliorer l'accès à la pêche en haute mer ? Des dispositions ont-elles été prises pour que les États membres deviennent membres ou parties coopérantes des ORGP concernées ? Existe-t-il des modalités/dispositions permettant au pays de ratifier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et l'Accord de la FAO sur les mesures du ressort des États du port ?					
2	Existe-t-il des mécanismes permettant de renforcer l'alignement des efforts des donateurs et des partenaires sur le PFRS ?					
3	Existe-t-il des dispositions visant à renforcer l'alignement et la coordination des efforts des partenaires de développement avec le PFRS ?					
Résultat 2 : Participation et avantages accrus pour les États membres dans les pêcheries de haute mer					%	
1	Accès accru à la pêche en haute mer - La politique prévoit-elle une disposition garantissant l'exploitation des ressources en haute mer par les États membres ?					
2	Augmentation des avantages acquis pour les États membres concernés - Y a-t-il des programmes et des stratégies proposés pour accroître les investissements à valeur ajoutée économique (comme le port) ?					
Résultat 3 : Participation active des États membres aux processus et au programme des ORGP					%	

1	Coopération pour la gestion des pêches en haute mer - Quelles dispositions existe-t-il pour faciliter les décisions de gestion des rôles actifs dans la coopération intergouvernementale ?					
	Existe-t-il des modalités qui guident la participation aux partenariats nouvellement établis ?		X			

DOMAINE POLITIQUE 8 : QUESTIONS TRANSVERSALES DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE EN AFRIQUE ET DE L'AQUACULTURE						
A. Renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité aux changements climatiques dans les pêcheries et l'aquaculture africaines						
Critères d'alignement OUI		Cochez X pour indiquer si :			Niveau d'alignement (%)	Commentaire et référence
		EN PARTIE	NON			
RÉSULTAT 1 : Capacité d'adaptation et résilience au niveau local					%	
1	Programme de renforcement des capacités sur la pêche intelligente face au climat - Y a-t-il une promotion du renforcement des capacités dans le secteur sur le changement climatique ?					
2	Systèmes de communication - Existe-t-il des systèmes d'évaluation participative de la vulnérabilité aux changements climatiques (CC) et aux risques de catastrophe (DR) et de développement de l'aquaculture ?					
3	Faciliter la création de moyens de subsistance alternatifs - Existe-t-il des possibilités de passer, au moins temporairement, à une occupation alternative en cas de choc ?					
4	Mise en place d'un système d'alerte précoce en cas de catastrophe - Existe-t-il des mécanismes d'alerte précoce au niveau national ?					
5	Élaboration de mécanismes d'assurance et d'indemnisation en cas de catastrophe					
6						
RÉSULTAT 2 : Amélioration de la cohérence et de la coordination des politiques aux niveaux national et régional					%	
1	Les politiques de gestion des risques de catastrophe (GDN) et d'adaptation aux changements climatiques (ACC) incluent-elles la pêche et l'aquaculture ?					
2	Les politiques sur les pêches et l'aquaculture comprennent-elles la DRM et la CCA ?					
3	Existe-t-il des politiques d'aménagement de l'espace marin ?					

B. Genre et jeunesse						
RÉSULTAT 1 : Accès accru aux ressources					%	
1	Les politiques et les interventions visent-elles à attirer les femmes et les jeunes ? S'attaquent-ils aux principaux obstacles et contraintes à l'accès à la terre et à l'eau ?					
2	Sécurité des investissements et droits d'accès et de propriété - La politique prévoit-elle des dispositions pour le système visant à assurer la sécurité des investissements et la certitude du marché ?					

C. INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PRIVÉ ET MÉCANISMES DE FINANCEMENT DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE EN AFRIQUE						
RÉSULTAT 1 : Amélioration de la performance des entreprises dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture					%	
1	~~Indice de la facilité de faire des affaires de la Banque mondiale - La politique est-elle conforme à la politique de la Banque mondiale pour la création de pratiques/valeurs efficaces et inclusives pour les entreprises et les entreprises ?~~	√				
2	Rapport sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial - La politique est-elle conforme au Rapport sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial (FEM) ?		√			
3	Indicateurs de performance des pêches de la Banque mondiale - Est-ce que cela correspond aux Indicateurs de performance des pêches (IPP) de la Banque mondiale ?		√			
4	Sensibilisation à la diversité des structures d'entreprise - Existe-t-il des dispositions pour la sensibilisation qui permettent aux praticiens et aux propriétaires d'entreprise ?			√		
RÉSULTAT 2 : Amélioration de la gouvernance du secteur privé					%	
1	Cohérence avec les meilleures pratiques du secteur - Les stratégies sont-elles compatibles avec des structures efficaces qui permettent d'appliquer des meilleures pratiques efficaces et bien documentées ?	√				



Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales
(UA-BIRA)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi
KENYA
Telephone : +254 (20) 3674 000
Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342
Email : ibar.office@au-ibar.org
Site internet : www.au-ibar.org